



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

PROVINCE DE QUÉBEC

Scott

Beauce-Nord

Le 13 juin 2024

*Procès-verbal de la cent-cinquante-neuvième rencontre du conseil d'administration du COBARIC qui s'est tenue le 13 juin 2024.*

*Les membres votants suivants étaient présents :*

*M. Pierre Dumas*

*Mme Danièle Provencher*

*M. Luc Proulx*

*M. Harold Guay*

*Mme Chantal Bouchard*

*M. Robert Mercier*

*M. Daniel Samson*

*M. Gérald Grenier*

*M. Jocelyn Vallières*

*M. Jean Cliche*

*M. Éric Cliche*

*Les membres votants suivants étaient absents :*

*Mme Jenny Lehoux*

*M. Daniel Giguère*

*M. Serge Côté*

*M. Denis Dion*

*M. François Veilleux*

*M. Sylvain Denoual*

*M. Gilles Paquet*

*M. Olivier Dumais*

*M. Jean-Marc Doyon*

*Les observateurs suivants étaient présents :*

*M. Simon Castonguay*

*M. Carl Plante*

Étaient également présentes : Madame Véronique Brochu, directrice générale, ainsi que Madame Émilie Sirois, adjointe à la direction et coordonnatrice aux communications.

### **1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

L'assemblée est ouverte à 19 h 02 en présence de 10 administrateurs. Le quorum est atteint.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Un projet d'ordre du jour a été remis par courriel, lors de l'avis de convocation. Aucun commentaire.

#### **Résolution CA159/13062024/001**

*Il est proposé par monsieur Pierre Dumas*

*appuyé par monsieur Jean Cliche*

*et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER l'ordre du jour avec dispense de lecture.*

#### **2.1 Déclaration d'intérêts des administrateurs**

Luc demande s'il y a des points d'intérêts en lien avec l'ordre du jour. Aucune réponse.



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### Section administrative COBARIC

#### **3. Adoption et suivi du procès-verbal du conseil d'administration du 18 avril 2024 (158)**

Il est mentionné de changer le nombre d'administrateurs présents dans le projet de procès-verbal. Aucun autre commentaire.

#### **Résolution CA159/13062024/002**

*Il est proposé par madame Danièle Provencher  
appuyé par monsieur Pierre Dumas  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER le compte-rendu de la 158<sup>e</sup> rencontre du conseil d'administration qui a eu lieu le 18 avril 2024.*

Luc fait un aparté sur le comité Mégantic, considérant la demande d'appui à 5 municipalités. Toutes les résolutions demandées ont été reçues, puis acheminées au député François Jacques. L'équipe interne a également rencontré Transports Canada. Les inquiétudes des membres quant aux mesures de mitigation et au suivi de la qualité de l'eau de surface leur ont été partagées. Un rapport sera rendu public quant à la question de l'eau de surface, prévu en juin 2024. Le COBARIC prendra le temps d'en prendre connaissance quand il sera disponible. Finalement, Transports Canada relancerait des rencontres avec le milieu municipal à l'automne sous forme d'un comité. Si les municipalités sont ouvertes à l'idée, le COBARIC pourrait se joindre à ce comité en tant que conseiller. Rien n'est officiel pour le moment. Une rencontre du comité Mégantic est donc à prévoir à l'automne 2024.

#### **4. Recommandations et dépôts des rencontres du comité exécutif tenu le 9 avril 2024**

##### **4.1 Prévisions budgétaires 2024-2025**

Les prévisions budgétaires 2024-2025 sont présentées. Elles ont été ajustées en fonction des états financiers comptables préliminaires. Les prévisions ont été recommandées par le Comité exécutif.

Mme Brochu présente également les stratégies financières liées au budget pour 2024-2025.

M. Harold Guay, président du comité aviseur finances apporte des précisions sur les stratégies proposées. Des membres ont des questions sur certains termes.

M. Proulx propose d'abandonner les festivités du 30<sup>e</sup>, tel que planifié, en raison du déficit à combler. Il avait été prévu d'organiser un événement pour le 30<sup>e</sup> en collaboration avec le ROBVQ et les autres OBV du Québec. Le 30<sup>e</sup> sera tout de même célébré, mais plus sobrement. Il reste important de souligner les 30 ans de l'organisme à travers ses communications habituelles en plus de lancer la nouvelle identité visuelle.

Mme Chantal Bouchard souligne les efforts et le travail d'analyse, ainsi que les stratégies avancées.

#### **Résolution CA159/13062024/003**

*Il est proposé par madame Chantal Bouchard  
appuyé par monsieur Pierre Dumas  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2024-2025 ainsi que les stratégies proposées.*



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **4.2 Grille salariale tel que modifiée**

Le Comité exécutif recommande proposition 1 (grille 2023-2024 + Indice des prix à la consommation [IPC]), ce qui est moindre de ce qui avait été voté antérieurement en avril. Cela permet d'économiser un certain montant. De plus, la ressource humaine PDE n'a pas été remplacée depuis son départ. Finalement, le comité exécutif a adopté une modification permettant des contrats de travail de juillet à juin, plutôt qu'avril à mars. En effet, il a été suggéré d'attendre les États financiers avant de parler de proposition salariale avec les employés. Mme Brochu explique que les contrats de travail sont du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars et qu'alors l'attente des états financiers (juin) est impossible présentement. Les présents contrats de travail seront donc ajustés pour couvrir du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 30 juin 2025. Il est entendu que cette recommandation s'applique à tous les employés, y compris la direction générale.

Les administrateurs soulignent que c'est raisonnable dans le contexte, même s'ils aimeraient en donner plus. Ils sont reconnaissants du travail accompli par l'équipe interne.

### **Résolution CA159/13062024/004**

*Il est proposé par madame Chantal Bouchard  
appuyé par monsieur Pierre Dumas  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la grille salariale telle que modifiée.*

### **5. Adoption de la nouvelle identité visuelle**

Mme Émilie Sirois présente la nouvelle identité visuelle du COBARIC. Le nouveau logo donne un aperçu des couleurs ainsi que la police de caractères qui seront à la base de la nouvelle identité.

### **Résolution CA159/13062024/005**

*Il est proposé par madame Danièle Provencher  
appuyé par madame Chantal Bouchard  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la nouvelle identité visuelle du COBARIC.*

### **6. Varia**

#### **6.1 Résolution concernant le membership du ROBVQ**

M. Proulx mentionne aux membres qu'en raison de la situation actuelle, le ROBVQ propose aux OBV de retarder le paiement de la contribution de membership auprès de leur réseau. En contrepartie, l'OBV s'engage à donner la cotisation dans les 30 jours suivants la réception du premier paiement de la convention statutaire du MELCCFP. En effet, la convention statutaire entre le MELCCFP et les OBV n'est toujours pas signée. Sans cette résolution le COBARIC devra acquitter les frais de membership avant l'AGA du ROBVQ prévue le 20 juin prochain. Cette résolution permettra au COBARIC de demeurer membre en règle du ROBVQ et d'acquitter son droit de vote lors de l'AGA du 20 juin 2024.

### **Résolution CA159/13062024/006**

*Il est proposé par monsieur Robert Mercier  
appuyé par monsieur Daniel Samson  
et résolu à l'unanimité*

*DE REPORTER le paiement de l'adhésion annuelle du ROBVQ et À L'ACQUITTER au maximum 30 jours suivant l'obtention du premier versement ministériel lié à la subvention statutaire.*



No de résolution  
ou d'annotation

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

### **6.2 Résolution concernant la convention**

M. Proulx relate que lors de la rencontre des présidences avec le ROBVQ, il a été convenu que les présidents seraient davantage sollicités et informés afin d'être plus impliqués sur les aspects politiques liés aux OBV, dont les dossiers comme la convention. Par ailleurs, le ROBVQ entreprendra une nouvelle démarche politique pour revendiquer une augmentation du montant accordé dans le cadre de la subvention statutaire. Cependant, en premier lieu, le ROBVQ a transmis une lettre au MELCCFP demandant la signature d'une nouvelle convention entre les OBV et le MELCCFP, et ce, rapidement. Les participants à la rencontre ont mentionné vouloir appuyer le ROBVQ dans cette première démarche. Les OBV sont donc invités à faire parvenir une résolution, proposée par le ROBVQ, et d'y adjoindre nos députés locaux en copie conforme. D'autres rencontres sont prévues dans les prochaines semaines où le ROBVQ présentera un plan de match. Tous les présidents étaient en accord pour sensibiliser le milieu, et ce, à la grandeur du Québec quant au rôle des OBV.

On trouve que la demande d'un financement plus élevé manque à la résolution. Le président mentionne que l'augmentation du statutaire n'est pas prévu dans cette résolution, mais bien la signature de la convention. On propose d'adopter la résolution tel quel pour assurer une cohésion provinciale dans cette demande.

#### **Résolution CA159/13062024/007**

*Il est proposé par monsieur Robert Mercier  
appuyé par monsieur Jean Cliche  
et résolu à l'unanimité*

*D'ADOPTER la résolution proposée par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec qui accompagnera la lettre envoyée au Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.*

### **7. Levée de l'assemblée**

Levée de l'assemblée par madame Danièle Provencher à 20 h 16.

#### **Résolution CA159/13062024/008**

*Il est proposé par madame Danièle Provencher  
et résolu à l'unanimité*

*DE LEVER l'assemblée.*

\_\_\_\_\_  
*M. Luc Proulx  
Président*

\_\_\_\_\_  
*Mme Véronique Brochu  
Secrétaire*